



Compte-rendu CSA Administration Centrale 31 mai 2023

L'Alliance du trèfle vous a représentés au comité social de l'administration -Administration Centrale (CSA-AC). Cette première réunion de cette instance a été l'occasion de rencontrer la Secrétaire Générale, Mme Cécile BIGOT-DEKEYZER -récemment nommée à ce poste. Tout au long des débats, la Secrétaire Générale a fait preuve d'ouverture dans l'esprit de trouver des solutions et des compromis, même si les demandes des organisations syndicales (OS), également dans une position constructive, n'ont pas toutes été retenues.

Accès rapide aux sujets

Ouverture de la séance par la Secrétaire Générale.....	1
Déclarations liminaires.....	1
Intervention de l'ADT :.....	2
DL de l'AdT :.....	2
Propositions et votes.....	2
Adoption du règlement intérieur du CSAAC et de sa formation spécialisée.....	2
Intervention de l'ADT :.....	2
Décision portant organisation du Secrétariat Général du MASA.....	3
Intervention de l'ADT :.....	3
Décision portant organisation de la DGER du MASA.....	4
Intervention de l'ADT :.....	4
Fermeture exceptionnelle de l'axe nord du RER B du 12 au 14 août 2023.....	5
Intervention de l'ADT :.....	5
Questions diverses.....	5

L'Alliance du Trèfle était représentée par Sophie Gardel, Muriel Mahe, Isabelle Pion et Jean-Noël de Casanove.

Ouverture de la séance par la Secrétaire Générale

La Secrétaire Générale (SG) remercie tous les participants à cette séquence très importante car c'est le premier CSA-AC.

Elle affirme son attachement à un dialogue social de qualité, avec les agents et tout particulièrement avec leurs représentants.

Déclarations liminaires



Une déclaration liminaire intersyndicale appelle à nouveau, après que cela ait déjà été fait en CSA-Ministériel (CSA-M), l'attention de la SG sur la situation catastrophique du service du numérique (SNUM). L'intersyndicale alerte la SG sur les graves troubles et malaises ressentis par les agents et demande d'agir rapidement pour résoudre ces problèmes.

*L'Alliance du Trèfle est pleinement impliquée au sein de l'intersyndicale auprès des agents du SNUM. **Retrouvez l'intégralité de la déclaration liminaire SNUM sur le site.***

La quasi-totalité des organisations syndicales commence par souhaiter la bienvenue à la SG. De nombreux sujets sont évoqués : passage en force de la réforme des retraites, souhait d'un dialogue social performant et de proximité, charge de travail colossale surtout avec les crises - sans reconnaissance, agents en souffrance, charte des temps, télétravail, expérimentation de la semaine des 4 jours, attractivité des métiers, déménagement, RIFSEEP...

*AdT a mis en avant sa volonté d'un dialogue social constructif et a plus particulièrement appelé l'attention sur deux services en grande difficultés : DGAL et SRH... **Retrouvez l'intégralité de la déclaration liminaire sur le site.***

La SG a réaffirmé son attachement au dialogue social et sera attentive que ce CSA-AC se réunisse autant de fois qu'il est prévu et nécessaire. Différentes instances sont en place : CSA AC, CSA M, CSA SD, CSA de réseaux : Alimentation, EA, Forêt. Il faudra être attentive à la bonne articulation des instances. Par exemple : la délégation de la police unique SSA relève du CSA Alimentation.

Concernant l'ambiance dans les services : le baromètre social de 2020 est obsolète, une nouvelle consultation est prévue à l'automne.

La question des recrutements est une question importante. Les difficultés sont partagées par toute la fonction publique et plus généralement par l'ensemble des employeurs.

Enfin, pour le SNUM, une date de rendez-vous est en cours de calage avec l'intersyndicale.

Propositions et votes

Adoption du règlement intérieur du CSA AC et de sa formation spécialisée

Le SRH fait une présentation du projet de Règlement Intérieur (RI) du CSA-AC et de sa formation spécialisée, en cohérence avec le règlement intérieur type DGAFP. Des échanges ont eu lieu notamment le 12 avril avec les OS et consultation écrite des OS.

51 amendements ont été validés sur les 89 proposés en groupe de travail (GT). **Les modifications acceptées par l'administration sont répertoriées dans le tableau sur le site de l'Alliance du Trèfle.**

L'Alliance du Trèfle avait demandé une modification de l'article 19, à savoir de remplacer le délai de 48 heures par le délai de 2 jours ouvrés.

AdT demande également des instances de préparation pour la construction des ordres du jour (ODJ) et pose la question de savoir comment amener toutes les structures à conduire un dialogue social (DS), y compris celles qui ne sont pas les plus enthousiastes. Dans certaines structures, ce DS n'existe pas. Cela dépend essentiellement de personnes en place.

Concernant le RI, la proposition de ADT est acceptée.

La SG précise que les instances de DS sont les seules et uniques lieux institutionnels où doit être conduit le DS. Il n'y aura pas incitation à créer des instances informelles dans les structures. Chaque structure est libre d'organiser son dialogue par des groupes de travail (GT) informels. Elle ajoute qu'elle ne présidera pas toujours la formation spécialisée, car ce seront des sujets très techniques.

Pour ce qui est de la préparation des ODJ, elle fera perdurer ce qui fonctionne, mais sans faire de réunion avant la réunion. Elle invite à demander des précisions sur les sujets si nécessaire et sera attentive aux délais de transmission des documents.

Vote : 8 voix pour, 3 abstentions

AdT a voté favorablement.

Décision portant organisation du Secrétariat Général du MASA

Le premier point porte sur la réorganisation des missions de défense. Dorénavant, le Secrétariat Général dispose des missions de défense et de sécurité. La Secrétaire générale est aussi la haute fonctionnaire à la défense et sécurité (HFDS). L'organisation devient la même que celle de la plupart des autres ministères.

Un deuxième point a pour objet la création d'un nouveau bureau sur le site d'Auzeville au sein de la Sous-Direction de la Logistique et du patrimoine : le bureau du patrimoine immobilier, visant à prendre en charge la gestion immobilière à part entière. La mise en oeuvre est prévue au 1er janvier 202 au plus tard.

Le Service de la Statistique et de la Prospective comprend 3 sous-directions, 1 mission et 1 département chargés de missions transversales. Il s'agit de mettre en adéquation l'organisation avec la réalité des missions accomplies. Le Département de la Méthodologie et du Système d'Information Statistique comprend un bureau de la méthodologie statistique et un bureau de la qualité et de l'informatique statistique.

La sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires voit la modification de l'intitulé de 2 bureaux pour les mettre en adéquation avec les activités.

La délégation à l'encadrement supérieur (DES) est créée. Elle reprend les missions de la délégation aux mobilités et aux carrières, élargies à d'autres. Elle est intégrée à l'organisation gouvernementale de la gestion de crise, a des correspondants à la DGAL et à la DGPE. Les activités de la HFDS restent inchangées et sont complémentaires avec celles du SG.

La Délégation au Pilotage et à la Transformation voit une mise en adéquation de son organisation avec ses activités. Il y aura dorénavant 3 bureaux.

La Délégation de Soutien aux Services : modification d'un nom de bureau du BAGT en bureau de soutien aux services de Toulouse.

AdT : quel intérêt de créer un département au sein du SSP ? Comment les agents concernés ont-ils été concertés pour tous ces changements.

A propos de la délégation à l'encadrement supérieur, AdT demande si cela entraîne une petite restructuration ou des créations de postes ?

L'Alliance apprécie le soin apporté à l'encadrement supérieur et souligne qu'il faudrait un soin équivalent aux autres types d'emplois.

AdT souhaite aussi que ces modifications soient accompagnées d'analyses d'impact, et que celles-ci soit disponibles pour les CSA.

La SG précise qu'il ne s'agit pas d'une réorganisation majeure, ce sont des petits ajustements.

Pour ce qui est de la création d'un département, il y aura un bureau de 5 personnes et un autre de 12 personnes. Le département sert à structurer le pilotage et l'organisation des ressources et cela permet de positionner les interlocuteurs à un niveau équivalent à ceux d'autres ministères et interlocuteurs.

La création de la DES sera accompagnée de quelques renforts d'effectifs, en plus, rien n'a été enlevé à d'autres structures. C'est une création nette (8 postes dont 6 IGAPS). Il y aura aussi des dispositions prises pour les autres encadrements.

Elle conclut en donnant son accord sur la production d'une étude d'impact.

Vote : 11 abstentions, unanimité

Décision portant organisation de la DGER du MASA

La Sous-Direction des Établissements de la Dotation et des Compétences fonctionne comme un service d'administration centrale, car il est soumis au calendrier budgétaire du BOP 143, mais aussi comme un rectorat : il prépare la rentrée scolaire et est soumis au calendrier scolaire. Cette sous-direction sera composée de 3 bureaux :

- un Bureau des Pilotages des Moyens et de l'Organisation de l'Enseignement Technique Agricole qui oeuvrera dans le cadre du calendrier de préparation de rentrée,
- un Bureau du Pilotage du Programme 143, de la Prospective et des Relations de Gestion, spécialisé dans les questions budgétaires et l'organisation du dialogue technique avec les services déconcentrés,
- un Bureau du Pilotage des Compétences et de la Gestion des Emplois de l'Enseignement Technique Agricole.

L'Alliance du Trèfle de Mandes demande comment les agents ont été concertés ?

Par ailleurs, comment le bureau chargé de la prospective va travailler avec le service de la prospective. Le terme n'est pas adapté - Il serait plus juste de le dénommer par un autre terme . Il y a un vrai questionnement sur les statistiques menées par la DGER (confidentialité...)

Concernant le terme « prospective », proposé dans l'intitulé du bureau : la DGER précise qu'il s'agit de faire des études qui permettent de prendre des décisions sur tout ce qui concerne l'enseignement technique agricole. Il choisit de retirer le mot « prospective » du nom du bureau pour éviter toute confusion.

Les agents de la sous-direction ont eu une présentation des changements la semaine dernière. Les agents qui auraient pu être directement impactés se sont vu informés lors des entretiens professionnels.

Au sein du bureau, il y aura un pôle enseignement privé et un autre pour l'enseignement public.

Cette réorganisation est proposée à l'occasion de départs.

Vote: ADT s'abstient

8 abstentions, 3 contres

Vote : 3 contre, 8 abstentions

L'Alliance du Trèfle s'est abstenue.

Fermeture exceptionnelle de l'axe nord du RER B du 12 au 14 août 2023

La Préfecture demande à ne pas se déplacer ces jours là quand c'est possible. Il y a plus de 200 000 déplacements quotidiens sur cet axe.

La SG souhaite fermer les sites du MASA le 14 août, ainsi que les sites des opérateurs. Elle souhaite laisser le choix aux agents concernés entre une journée de télétravail ou de congé.

AdT fait remarquer qu'il y a très souvent beaucoup de travaux sur le réseau de transport en commun ? Quelles mesures sont prises ?

Pourquoi ne pas laisser les sites ouverts et laisser les agents travailler ? Bien des agents n'ayant pas de poste télétravaillable seraient alors obligés de prendre un jour de congés.

Que se passe-t-il pour les employés de prestataires des ministères 'sécurité, ménage...') ? Seront-ils payés, en congés obligatoires ?

Le représentant de la Préfecture répond que pour les autres lignes des dispositifs de substitution existent. Beaucoup de personnels qui prennent le RER B n'ont pas de possibilité de télétravail : métiers de la sécurité... Il faut éviter que ces gens ne se déplacent parce que leur lieu de travail serait ouvert.

En ce qui concerne les employés de prestataires du MASA, l'administration va se renseigner auprès des employeurs pour que les salariés ne soient pas pénalisés.

Questions diverses

Voir l'ensemble des questions [ICI](#).